



15 juin 2021

Grève et mobilisation dans la fonction publique et les les services publics

Dans de nombreuses collectivités, des mobilisations des agent-e-s sont initiées contre l'augmentation du temps de travail, de la précarité grandissante et pour l'amélioration des conditions de travail. Ensemble nous refusons le « vol de congés » par l'augmentation du temps de travail au prétexte d'un alignement à 1607 heures annuelles alors que les agents territoriaux voient leurs conditions de travail se dégrader et leurs arrêts de travail augmenter, sur fond d'explosion du chômage. L'heure est au partage du travail entre toutes et tous et donc à la baisse du temps de travail. Nous n'acceptons pas les atteintes au droit de grève qui empêchent les agents de lutter contre la pénurie de moyens et de personnel et la précarisation massive rendue possible par l'élargissement du recours au recrutement par contrat, les logiques d'externalisation, de privatisation et le détachement d'office, la suppression des CHSCT au profit d'une instance unique et au détriment de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des agents, l'affaiblissement des prérogatives des CAP qui transforme le droit à la carrière des fonctionnaires en outil managérial.

Depuis le début du quinquennat, les gouvernements successifs ont refusé toute mesure générale particulièrement concernant la valeur du point, synonyme de blocage des rémunérations indiciaires pour les agents publics. Ce blocage a pour conséquence une perte du pouvoir d'achat qui ne peut se poursuivre, ni être compensée par des mesures parcellaires, catégorielles, qu'elles soient indiciaires ou indemnitaires, d'autant qu'il impacte également le niveau des retraites.

Pour une parfaite compréhension :

Une liste non exhaustive des reculs qui vont nous impactés directement pour

**Vol des congés - Gel du point d'indice - Lignes directrices de gestion de l'austérité -
Suppression des CHSCT**

- Remise en cause des commissions de réforme, alors que l'on assiste partout à l'aggravation des conditions de travail, de la souffrance, des risques psycho-sociaux

- Mise à mort de la Fonction publique de carrière - Détachement d'office des fonctionnaires dans des entreprises privées en cas de concession d'un service, d'externalisation, de privatisation ! - Restrictions au droit de grève, qui est une liberté démocratique - Vers une fin de l'égalité de traitement, de l'unicité des grilles et du point d'indice - Liquidation du statut de

la fonction publique et mise en place par ordonnance d'un « code de la Fonction publique » (passage des droits collectifs attachés à la personne à des pseudos droits renégociables attachés à la collectivité ou à l'administration, donc aggravation de l'individualisation) - Poursuite de l'offensive contre les régimes particuliers de retraite, dont notre CNRACL !

Pour Macron et ses amis de la finance, il faut privatiser, privatiser, privatiser ! Ce qui passe par réduire les « coûts » disent-ils et baisser les masses salariales. Ce n'est pas au COVID que Macron a déclaré la guerre, c'est aux services publics territoriaux... et aux agents chargés de les mettre en œuvre ! Et le gouvernement n'hésite pas à utiliser l'état d'urgence sanitaire pour accélérer ses plans !

Les agents publics exigent :

1) La reconnaissance des agents de la Fonction publique, de leurs qualifications et de leur engagement, passe nécessairement par le dégel du point d'indice et des mesures générales indiciaires notamment l'attribution d'un nombre de points d'indice identique à tou-te-s ainsi que la revalorisation des salaires.

2) Que s'ouvrent sans tarder de véritables négociations salariales où l'incontournable augmentation de la valeur du point d'indice et des mesures générales seront examinées et prises en compte. Dans la période, alors que les agents territoriaux ont démontré par leur engagement sans faille leur rôle central en exerçant leurs missions dans un contexte très dégradé de crise sanitaire et sociale, le gouvernement continue de leur appliquer sa politique régressive.

3) La CGT réaffirme son opposition à la loi dite de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019. Sous couvert de modernisation, cette loi mine le statut de la Fonction publique, garant de la neutralité du service rendu et de l'égalité des droits des agentes et agents, mais aussi des usagères et usagers.

La CGT s'oppose à l'application des mesures contenues dans la loi de transformation de la fonction publique et demande son abrogation.

Mardi 15 juin

10h30

Mairie de Cherbourg